



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF 1^{ère} COURSE DE CÔTE REGIONALE D'ISOLA 2000 - COL DE LA LOMBARDE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'Union Sportive Isolienne, Organisateur Technique, organise les 10 et 11 août 2024, avec le concours de L'association Sportive Automobile Antibes Juan Les Pins, Organisateur Administratif, une compétition automobile régionale dénommée :

1^{ère} COURSE DE CÔTE REGIONALE D'ISOLA 2000 - COL DE LA LOMBARDE

Cette compétition compte pour :

- La coupe de France de la montagne 2024 Coefficient 1
- Le Challenge de la Montagne 2024 de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur.
- Le challenge pilote de l'Antibes Rallye Association

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur sous le numéro 31 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 346 en date du 17/05/2024

Organisateur technique

Nom : Association Sportive Isolienne

Adresse : Mairie d'Isola, Place Jean Gaissa (06420) ISOLA 2000

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

Comité d'organisation

- Daniel Jubier : Président de la section automobile de l'U.S.I
- Tous les membres de l'Association Sportive Isolienne

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. LEROY Jean-Christophe	5492/0701
Commissaires Sportifs.....	M. LAVERNE Vincent	161609/0701
	Mme RICHARD Marie	49602/0745
Directeur de Course	M. RICHARD Robert	44762/0745
Directeurs de Course Adjoints	M. OLIVARI Philippe.....	7363/0708
	M.OZON Frédéric.....	200037/0708
Responsable des temps VHRS	M. OLIVARI Philippe.....	7363/0708
Commissaire Technique responsable	M. PRADO Philippe	56333/0710
Commissaires Techniques adjoints	M. GRILLI Jean-Marc.....	234783/0701
	M.DAUMAS Gérard	7191/0702
Commissaires Techniques VHC/VHRS	M.FORESTELLO Jean-Pierre	11620/0721
Médecin responsable	Dr ROUX-FERAUD Françoise	1970/0701
Chargé de la mise en place des moyens	M. JUBIER Daniel	322714/0701
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme FORESTELLO Isabelle	138486/0721
	Mme FOTIA Aurore.....	199244/0721
Communication / Relation presse	Mme DIVELEC Sandy	248855/0701
Chargé des Commissaires de route	M. VERDIELL Philippe.....	246070/0701
Chronométrateurs	Mme JACCHERI Sandrine	150675/0702
Délégué sécurité de la Ligue PACA	M. A définir	

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : Vendredi 2 août 2024 à minuit.

Publication de la liste des engagés : Jeudi 8 août 2024 à 10 heures.

Vérifications administratives : Samedi 10 août 2024 à 8h15 à 11h 15 Salle Mercière, immeuble Le Pelevos Isola 2000.

Vérifications techniques : Samedi 10 août 2024 à 8h30 à 11h 30 dans les structures des concurrents.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : Samedi 10 août 2024.à 12h15.

Briefing des commissaires : Samedi 10 août 2024 à 12h15 face à la salle Merciere à Isola 2000.

Essais non chronométrés (limités à 2 montes par concurrent) : Samedi 10 août 2024 de 13h30 à 16h45.

Essais chronométrés : Dimanche 11 août 2024 de 8h30 à 12 heures.

Le briefing des pilotes sera écrit et remis lors des vérifications administratives contre élargement.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : Dimanche 11 août 2024.à 12h30.

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Samedi 10 août 2024 à 10h30 Lieu Salle Mercière.

Course

- 1^{ère} montée le dimanche 11 août 2024 à partir de 13h30.
- 2^{ème} montée le dimanche 11 août 2024 à partir de 15h30.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage sur le portail numérique SPORTITY.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

- Remise des prix le dimanche 11 août 2024 à 19 heures sur la place centrale d'Isola 2000.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage de la SEM parking P1 à Isola 2000.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera affichée sur le portail numérique SPORTITY après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA Antibes 11, rue d'Alger 06600 ANTIBES, jusqu'au vendredi 2 août 2024 à minuit. Les frais d'engagement seront réglés par chèque à l'ordre de l'Association Sportive Isolienne ou par virement (RIB sur demande auprès du secrétariat)

Les double-montes sont autorisées.

Les droits d'engagement sont fixés à 180 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Les concurrents non titulaires d'une licence annuelle FFSA pourront participer à la course avec un titre de participation délivré lors des vérifications administratives et réservé uniquement aux groupes F2000 – N – FN – A – FA – FS – FC – GT de Série. Tarif : 92€

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre total d'engagements enregistrés est inférieur à 65, tous plateaux confondus, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.4. EQUIPAGES

Il n'y aura qu'une personne à bord de chaque voiture aussi bien pendant les essais que pendant la course.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100, tous plateaux confondus.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Publicité obligatoire (non rachetable) et publicité optionnelle : Sera précisée par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 1ère Course De Côte D'isola 2000 - Col De La Lombarde a le parcours suivant :

Procédure de départ : Voir l'article 7 du règlement standard des courses de côte.

Départ : Sur la M 97 au point GPS 44°11'343N – 007°09'152^E

Arrivée : Sur la M 97 au point GPS 44°12'038N – 007°09'183^E

Pente moyenne : 8.32 %

Longueur du parcours : 1970 mètres

Modalités de retour au départ : Retour sur la ligne de départ par la route de course.

Parc de départ : : M97 au panneau « A BIENTOT DANS LA TINEE ».

Parc d'arrivée : Après la dernière montée de course, les voitures redescendent en convoi et sont stationnées sur une file, la tête du convoi positionnée sur la ligne de départ.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès au départ par la M 97. Départ au panneau « A BIENTÔT DANS LA TINEE »

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : Début de la prégrille à la hauteur du panneau « A BIENTÔT DANS LA TINEE ».

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrent sera situé près du restaurant « Le vieux chalet » et jusqu'à la signalisation de la fermeture de route du col de la Lombarde.

Le parc concurrent sera accessible le vendredi 9 août 2024 à partir de 18 heures,

Les remorques devront être garées entre le restaurant « Le vieux chalet » et la station d'Isola 2000.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final, obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés, est situé sur la route de course M97, à hauteur de la ligne de départ

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Le tableau d'affichage sera uniquement numérique : Application Sportity.



The banner features the Sportity logo at the top left. Below it, the text reads: 'For direct event information please download the Sportity app and insert this password:'. A large white box in the center contains the password 'CCISOLA2000'. Below the password, it says 'Sportity app is available in' followed by 'Available on the App Store' and 'Get it on Google play' logos. At the bottom, there are two QR codes and the website 'www.sportity.com'.

QR CODE SPORTITY: CCISOLA2000

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage numérique SPORTITY leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu : à la salle Mercière à Isola 2000 du Samedi 10 Août à partir de 08H30.

Téléphone permanence n° 07 72 16 86 73

Centre de secours le plus proche : Centre médical

Lieu : 10 Front de neige Téléphone n° 04 93 23 10 67

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Samedi 10 août 2024 : 2 montées d'essais non chronométrés.

Dimanche 11 août 2024 : 2 montées d'essais chronométrés.

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais chronométrés de bout en bout pour être autorisés à prendre part à la course.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing sera écrit et remis aux pilotes lors des vérifications administratives contre émargement.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Dimanche 11 août 2024 : 2 montées de course chronométrées ;

Procédure de départ : Aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis sur la meilleure montée de course :

- Un classement général,
- Un classement général féminin,
- Un classement par groupe et par classe

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le dimanche 11 août 2024 à 19 heures sur la place centrale à Isola 2000.

Les concurrents seront récompensés par des coupes et des lots.